

vées de la plupart de leurs défenseurs. Ces vices étaient à peine corrigés, qu'une nouvelle calamité affligea les missions.

Un malheureux hasard y porta la petite vérole, dont les poisons furent encore plus meurtriers dans cette contrée que dans le reste du Nouveau-Monde. Cette contagion ne diminua point, et continua à entasser victime sur victime sans interruption. Les jésuites ignorèrent-ils les salutaires effets de l'inoculation sur les bords de l'Amazone ? ou se refusèrent-ils par superstition à une pratique dont les avantages sont si bien prouvés ?

Après tout, ce fut le climat qui arrêta surtout la population des Guaranis. Le pays qu'ils occupaient, principalement sur le Parana, était chaud, humide, sans cesse couvert de brouillards épais et immobiles. Ces vapeurs y versaient dans chaque saison des maladies contagieuses. Les inclinations des habitans aggravaient ces fléaux. Héritiers de la voracité que leurs pères avaient apportée du fond des forêts, ils se nourrissaient de fruits verts, ils mangeaient les viandes presque crues, sans que ni la raison, ni l'autorité, ni l'expérience pussent déraciner ces habitudes invétérées. De cette manière, la masse du sang, altérée par l'air et les alimens, ne pouvait pas former des familles nombreuses, ni des générations de quelque durée.

xvi.
Examen des

Pour assurer la félicité des Guaranis, en quelque

nombre qu'ils fussent ou qu'ils pussent être, leurs instituteurs avaient originairement réglé avec la cour de Madrid que ces peuples ne seraient jamais employés aux travaux des mines, ni asservis à aucune corvée. Bientôt cette première stipulation leur parut insuffisante au repos des nouvelles républiques. Ils firent décider que tous les Espagnols en seraient exclus, sous quelque dénomination qu'ils se présentassent. On prévoyait que, s'ils y étaient admis comme négocians, ou même comme voyageurs, ils rempliraient de troubles ces lieux paisibles, et y porteraient le germe de toutes les corruptions. Ces mesures blessèrent d'autant plus profondément des conquérans avides et destructeurs, qu'elles avaient l'approbation des sages. Leur ressentiment éclata par des imputations qui avaient un fondement apparent, et peut-être réel.

Les missionnaires faisaient le commerce pour la nation. Ils envoyaient à Buénos-Aires de la cire, du tabac, des cuirs, des cotons en nature et filés, principalement l'herbe du Paraguay. On recevait en échange des vases et des ornemens pour les temples; du fer, des armes, des quincailleries; quelques marchandises d'Europe que la colonie ne fabriquait pas; des métaux destinés au paiement du tribut que devaient les Indiens mâles depuis vingt jusqu'à cinquante ans. Autant qu'il est possible d'en juger à travers les épais nuages qui ont continuellement enveloppé ces objets, les

reproches
faits aux jésuites touchant les missions.

besoins de l'état n'absorbaient pas le produit entier de ses ventes. Ce qui restait était détourné au profit des jésuites. Aussi furent-ils traduits au tribunal des quatre parties du monde comme une société de marchands qui, sous le voile de la religion, n'étaient occupés que d'un intérêt sordide.

Ce reproche ne pouvait pas tomber sur les premiers fondateurs du Paraguay. Les déserts qu'ils parcouraient ne produisaient ni or ni denrées. Ils n'y trouvèrent que des forêts, des serpens, des marais; quelquefois la mort ou des tourmens horribles, et toujours des fatigues excessives. Ce qu'il leur en coûtait de soins, de travaux, de patience pour faire passer les sauvages d'une vie errante à l'état social, ne se peut comprendre. Jamais ils ne songèrent à s'approprier le produit d'une terre qui cependant, sans eux, n'aurait été habitée que par des bêtes féroces. Vraisemblablement leurs successeurs eurent des vues moins nobles et moins pures. Vraisemblablement ils cherchèrent un accroissement de fortune et de puissance où ils ne devaient voir que la gloire du christianisme, que le bien de l'humanité. Ce fut sans doute un grand crime de voler les peuples en Amérique pour acheter du crédit en Europe, et pour augmenter sur tout le globe une influence déjà trop dangereuse. Si quelque chose pouvait diminuer l'horreur d'un si grand forfait, c'est que la félicité des Indiens n'en fut pas altérée. Jamais ils ne

parurent rien désirer au-delà des commodités dont on les faisait jouir généralement.

Ceux qui n'accusèrent pas les jésuites d'avarice censurèrent les établissemens du Paraguay comme l'ouvrage d'une superstition aveugle. Si nous avons une idée juste de la superstition, elle retarde les progrès de la population; elle consacre à des pratiques inutiles le temps destiné aux travaux de la société; elle dépouille l'homme laborieux pour enrichir le solitaire oisif et dangereux; elle arme les citoyens les uns contre les autres pour des sujets frivoles; elle donne au nom du ciel le signal de la révolte; elle soustrait ses ministres aux lois, aux devoirs de la société: en un mot, elle rend les peuples malheureux, et donne des armes au méchant contre le juste. Vit-on chez les Guaranis aucune de ces calamités? S'ils dûrent leurs heureuses institutions à la superstition, ce sera la première fois qu'elle aura fait du bien aux hommes.

La politique, toujours inquiète, toujours soupçonneuse, paraissait craindre que les républiques fondées par les jésuites ne se détachassent un peu plus tôt, un peu plus tard de l'empire à l'ombre duquel elles s'étaient élevées. Leurs habitans étaient à ses yeux les soldats les plus exercés du nouvel hémisphère. Elle les voyait obéissant par principe de religion avec l'énergie des mœurs nouvelles, et combattant avec le fanatisme qui conduisit tant de martyrs sur l'écha-

faud qui brisa tant de couronnes par les mains des disciples d'Odin et de Mahomet. Mais c'était surtout leur gouvernement qui causait ses alarmes.

Dans les institutions anciennes, l'autorité civile et l'autorité religieuse, qui partent de la même source, et qui doivent tendre au même but, étaient réunies dans les mêmes mains, ou l'une tellement subordonnée à l'autre, que le peuple n'osait l'en séparer dans ses idées et dans ses craintes. Le christianisme introduisit en Europe un autre esprit, et forma dès son origine une rivalité secrète entre les deux pouvoirs, celui des armes, et celui de l'opinion. Cette disposition éclata lorsque les barbares du nord fondirent sur la domination romaine. Les chrétiens, persécutés par les empereurs païens, s'empressèrent d'implorer ce secours étranger contre l'oppression. Ils prêchèrent à ces vainqueurs ignorans un culte nouveau qui leur imposait l'obligation de détruire l'ancien, et demandèrent les décombres des temples pour élever sur ces magnifiques ruines leurs propres sanctuaires. Les sauvages donnèrent sans peine ce qui ne leur appartenait pas, firent tomber aux pieds du christianisme leurs ennemis et les siens, prirent des terres et des hommes, et en cédèrent à l'Église. Ils exigèrent des tributs, et en exemptèrent le clergé qui préconisait leurs usurpations. Des seigneurs se firent prêtres, des prêtres devinrent seigneurs. Les grands attachè-

rent les prérogatives de leur naissance au sacerdoce qu'ils embrassaient. Les évêques imprimèrent le sceau de la religion aux domaines qu'ils possédaient. De ce mélange, de cette confusion du sang avec le rang, des titres avec les biens, des personnes avec les choses, il se forma un pouvoir monstrueux qui se distingua d'abord du véritable pouvoir, qui est celui du gouvernement, qui prétendit ensuite l'emporter sur lui, et qui depuis, se sentant le plus faible, se contenta de s'en séparer et de dominer en secret sur ceux qui en voulaient bien dépendre. Ces deux pouvoirs furent toujours tellement discordans, qu'ils troublèrent sans cesse l'harmonie de tous les états.

Les jésuites du Paraguay, qui connaissaient cette source de division, profitèrent du mal que leur société avait fait souvent en Europe pour établir un bien solide en Amérique. Ils réunirent les deux pouvoirs en un seul, ce qui leur donna la disposition absolue des pensées, des affections, des forces de leurs néophytes.

Un pareil système rendait-il redoutables ces législateurs? Quelques personnes le pensaient dans le Nouveau-Monde; et cette croyance était beaucoup plus répandue dans l'ancien: mais partout on manquait des lumières nécessaires pour as-

XVII.
Les peuples
étaient-ils
heureux dans
ces missions?
et ont-ils re-
gretté leurs
législateurs?

été même moins regrettés qu'on ne croyait qu'ils le seraient. Ce n'est pas que les peuples eussent à se plaindre de la négligence ou de la dureté de leurs conducteurs. Une indifférence si extraordinaire venait sans doute de l'ennui que ces Américains, en apparence si heureux, devaient éprouver durant le cours d'une vie trop uniforme pour n'être pas languissante, et sous un régime qui, considéré dans son vrai point de vue, ressemblait plutôt à une communauté religieuse qu'à une institution politique.

Comment un peuple entier vivait-il sans répugnance sous la contrainte d'une loi austère, qui n'assujettit pas un petit nombre d'hommes qui l'ont embrassée par enthousiasme et par les motifs les plus sublimes, sans leur inspirer de la mélancolie et sans aigrir leur humeur? Les Guaranis étaient des espèces de moines, et il n'y a pas peut-être un moine qui n'ait quelquefois détesté son habit. Les devoirs étaient tyranniques. Aucune faute n'échappait au châtement. L'ordre commandait au milieu des plaisirs. Le Guaranis, inspecté jusque dans ses amusemens, ne pouvait se livrer à aucune sorte d'excès. Le tumulte et la licence étaient bannis de ses tristes fêtes. Ses mœurs étaient trop austères. L'égalité à laquelle ils étaient réduits, et dont il leur était impossible de se tirer, éloignait entre eux toute sorte d'émulation. Un Guaranis n'avait aucun motif de surpasser un Guaranis. Il avait fait assez bien, si l'on ne pouvait

ni l'accuser, ni le punir d'avoir mal fait. La privation de toute propriété n'influaient-elle pas sur ses liaisons les plus douces? Ce n'est pas assez pour le bonheur de l'homme d'avoir ce qui lui suffit; il lui faut encore de quoi donner. Un Guaranis ne pouvait être le bienfaiteur, ni de sa femme, ni de ses enfans, ni de ses parens, ni de ses amis, ni de ses compatriotes; et aucun de ceux-ci ne pouvait être le sien. Son cœur ne sentait aucun besoin. S'il était sans vice, il était aussi sans vertu. Il n'aimait point, il n'était point aimé. Un Guaranis passionné aurait été l'être le plus malheureux; et l'homme sans passion n'existe ni dans le fond d'un bois, ni dans la société, ni dans une cellule. Je ne connais que l'amour, qui s'irrite et s'accroît par la gêne, qui pût y gagner. Mais croira-t-on qu'il ne restât rien aux Guaranis du sentiment de leur liberté sauvage? Mais négligez tout ce qui précède, et ne pesez que le peu de lignes que je vais ajouter. Le Guaranis n'eut jamais que des idées très-confuses de ce qu'il devait aux soins de ses législateurs, et il en avait vivement, continuellement senti le despotisme. Il se persuada sans peine au moment de leur expulsion qu'il serait affranchi, et qu'il n'en serait pas moins heureux. Toute autorité est plus ou moins odieuse; et c'est la raison pour laquelle tous les maîtres, sans exception, ne font que des ingrats.

Lorsqu'en 1768 les missions du Paraguay sor-

liminaires
prises par la
cour d'Espa-
gne pour le
gouverne-
ment de ces
missions.

tirent des mains des jésuites, elles étaient arrivées à un point de civilisation le plus grand peut-être où on puisse conduire les nations nouvelles, et certainement fort supérieur à tout ce qui existait dans le reste du nouvel hémisphère. On y observait les lois. Il y régnait une police exacte. Les mœurs y étaient pures. Une heureuse fraternité y unissait les cœurs. Tous les arts de nécessité y étaient perfectionnés, et on y en connaissait quelques-uns d'agréables. L'abondance y était universelle, et rien ne manquait dans les dépôts publics. Le nombre des bêtes à cornes s'élevait à sept cent soixante-neuf mille trois cent cinquante-trois; celui des mulets ou des chevaux à quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-trois; celui des moutons à deux cent vingt-un mille cinq cent trente-sept, sans compter quelques autres animaux domestiques.

Les pouvoirs, concentrés jusqu'alors dans les mêmes mains, furent partagés. Un chef, auquel on donna trois lieutenans, fut chargé de gouverner la contrée. On confia ce qui était du ressort de la religion à des moines de saint Dominique, de saint François et de la Merci.

C'est le seul changement qui ait été fait jusqu'ici aux dispositions anciennes. La cour de Madrid a voulu examiner sans doute si l'ordre établi devait être maintenu ou réformé. On cherche à lui persuader de retirer les Guaranis d'une région peu salubre et trop peu fertile pour en

peupler les bords inhabités du Rio Plata, depuis Buénos-Aires jusqu'à l'Assomption. Si ce plan est adopté, et que les peuples refusent de quitter les tombeaux de leurs pères, ils seront réduits à se disperser; s'ils se prêtent aux vues de l'Espagne, ils cesseront de former une nation. Quoi qu'il arrive, le plus bel édifice qui ait été élevé dans le Nouveau-Monde sera renversé.

Mais voilà assez et peut-être trop de détails sur les révolutions plus ou moins importantes qui ont agité l'Amérique espagnole pendant trois siècles. Il est temps de remonter aux principes qui dirigèrent la fondation de ce grand empire, et de tracer sans malignité comme sans flatterie les suites d'un système dont l'antiquité n'avait ni laissé ni pu laisser de modèle. Nous commencerons par faire connaître les différentes espèces d'hommes qui se trouvent aujourd'hui réunis dans cette immense région.

On ne rangera point parmi les habitans du nouvel hémisphère les commandans chargés de lui donner des lois, les troupes destinées à le contenir ou à le défendre, les négocians employés pour son approvisionnement. Ces différentes classes d'hommes ne se fixent point en Amérique, et reviennent toutes en Europe après un séjour plus ou moins borné. Parmi les personnes envoyées par l'autorité publique il n'y a guère que quelques magistrats, quelques administrateurs subalternes qui s'incorporent à ces régions éloignées.

xix.
Peuples qui habitent l'Amérique espagnole, et premièrement les chactons.

La loi défend à tout citoyen d'y aller sans l'aveu du gouvernement ; mais les gens connus en obtiennent assez aisément la permission , et ceux qui sont obscurs y passent très-fréquemment en fraude. On est vivement poussé à cette émigration par l'espoir d'une fortune considérable , et quelquefois aussi par la certitude de trouver une considération dont on n'aurait pas joui dans le lieu de son origine. Il suffit d'être né en Espagne pour obtenir des égards marqués ; mais cet avantage ne se transmet pas. Les enfans qui ont reçu le jour dans cet autre monde ne portent plus le nom de *chapetons* qui honorait leurs pères : ils deviennent simplement *créoles*.

xx.
Les créoles.

C'est ainsi qu'on appelle ceux qui sont issus du sang espagnol dans le nouvel hémisphère. Plusieurs descendent des premiers conquérans ou de ceux qui les suivirent ; d'autres ont eu d'illustres ancêtres. La plupart ont acheté ou obtenu des titres distingués ; mais peu d'entre eux ont manié les grands ressorts du gouvernement. Soit que la cour les crût incapables d'application , soit qu'elle craignît qu'ils ne préférassent les intérêts de leur pays à ceux de la métropole , elle les éloigna de bonne heure des places de confiance , et s'écarta rarement de ce système bien ou mal conçu. Ce mépris ou cette défiance les découragèrent. Ils achevèrent de perdre dans les vices qui naissent de l'oisiveté, de la chaleur du climat, de l'abondance de toutes choses , cette élévation dont il

leur avait été laissé de si grands exemples. Un luxe barbare , des plaisirs honteux , une superstition stupide, des intrigues romanesques, achevèrent la dégradation de leur caractère. Une porte restait ouverte à l'ambition de ces colons pros crits en quelque sorte sur leur terre natale. La cour , les armées , les tribunaux , l'Église , sont en Espagne des carrières plus ou moins brillantes qu'il leur est libre de parcourir. Il n'y en est cependant entré qu'un très-petit nombre, ou parce que leur âme est entièrement flétrie , ou parce que les distances en rendent l'accès trop difficile. Quelques-uns d'une naissance moins distinguée ont tourné dans l'Amérique même leur activité , leur intelligence vers les grandes opérations du commerce ; et ceux - là ont été les plus sages et les plus utiles.

La supériorité que les chapetons affectent sur les créoles, ceux-ci la prennent sur les *métis*. C'est la race provenant d'un Européen avec une Indienne. Les Espagnols qui , dans les premières époques de la découverte , abordèrent au Nouveau-Monde , n'avaient point de femmes avec eux. Quelques-uns des plus considérables attendirent qu'il en vint d'Europe. La plupart donnèrent leur foi aux filles du pays les plus distinguées ou les plus agréables. Souvent même , sans les épouser, on les rendit mères. La loi fit jouir ces enfans légitimes ou illégitimes des prérogatives de leur père ; mais le préjugé les plaça plus bas. Ce n'est

xxi.
Les métis.

guère qu'après trois générations, c'est-à-dire lorsque leur couleur ne diffère en rien de celle des blancs, tous très-basanés, que, dans le cours ordinaire de la vie civile, ils sont traités comme les autres créoles. Avant d'arriver à une égalité si flatteuse, ces métis, partout très-nombreux, et dont l'espèce se renouvelle sans interruption, s'occupaient, la plupart, des arts mécaniques et des moindres détails du commerce. Après avoir acquis plus de dignité, ils sont encore réduits à continuer les mêmes travaux, jusqu'à ce qu'une alliance heureuse ou quelque circonstance particulière les mette en état de couler des jours inutiles dans les plaisirs et dans la mollesse.

xxii.
Les nègres.

A peine le Nouveau-Monde eut été découvert, qu'en 1503 on y porta quelques noirs. Huit ans après il y en fut introduit un plus grand nombre, parce que l'expérience avait prouvé qu'ils étaient infiniment plus propres à tous les travaux que les naturels du pays. Bientôt l'autorité les proscrivit, dans la crainte qu'ils ne corrompissent les Américains, et qu'ils ne les poussassent à la révolte. Las Casas, auquel il manquait des notions justes sur les droits de l'homme, mais qui s'occupait sans cesse du soulagement de ses chers Indiens, obtint la révocation d'une loi qu'il croyait nuisible à leur conservation. Charles - Quint permit en 1517 que quatre mille de ces esclaves fussent conduits dans les colonies espagnoles; et le courtisan flamand qui avait obtenu cette faveur

vendit aux Génois l'exercice de son privilège.

A l'expiration de l'octroi, ce vil commerce cessa presque entièrement; mais les Portugais, devenus sujets de la cour de Madrid, le ranimèrent. Il re tomba encore après que ce peuple eut secoué le joug qu'il portait si impatiemment, et ne reprit quelque vigueur que lorsque les deux nations se furent rapprochées. Enfin les sujets de la cour de Lisbonne s'engagèrent, en 1696, à fournir dans cinq ans vingt - cinq mille noirs à leurs anciens tyrans; et ils remplirent cette obligation avec le secours de leur souverain, qui avança les deux tiers des fonds qu'exigeait une entreprise alors si considérable.

Les Français, qui venaient de donner un roi à l'Espagne, se mirent trop légèrement à la place des Portugais en 1702. Manquant d'établissements à la côte d'Afrique, encore peu instruits dans les opérations maritimes, malheureux durant le cours d'une longue guerre, ils ne firent rien de ce qu'ils avaient promis si hardiment.

La paix d'Utrecht fit passer ce contrat à l'Angleterre. La compagnie du Sud, à laquelle le ministère britannique l'abandonna, se chargea de livrer, chacune des trente années que devait durer son privilège, quatre mille huit cents Africains aux établissemens espagnols. On la borna à ce nombre pour les cinq derniers ans de son octroi; mais tout le reste du temps il lui était permis d'en introduire autant qu'elle en pourrait